

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 mars 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 909)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 25

présenté par

M. Cinieri, M. Seitlinger, M. Bourgeaux, M. Dubois, M. Gosselin, M. Brigand, M. Ray,  
M. Cordier, M. Bazin et Mme Anthoine

-----

**TITRE**

Au titre, après le mot :

« excessive »,

insérer les mots :

« ou

inappropriée ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision. L'usage peut ne pas être excessif en lui-même, mais être tout à fait inapproprié.

Il est par exemple regrettable que les élèves ne sachent plus chercher un mot dans le dictionnaire ou un verbe dans le Bescherelle et qu'ils se précipitent sur Internet par automatisme.